

Conditions de passage au cycle 3 (année scolaire 2023-2024)

VALAIS francophone	
Disciplines concernées	FRA, MAT
Épreuve d'orientation	L'épreuve cantonale compte pour 20% de la note annuelle de FRA et de MAT. Pour les élèves avec une moyenne de 4.8 ou 4.9 dans ces disciplines, l'épreuve est l'un des critères d'orientation.
Critères d'orientation	<ul style="list-style-type: none">• L'admission dans les niveaux se fait sur la base des notes annuelles.• Pour les cas limites (moyenne de 4.8 ou 4.9) trois critères sont pris en compte : les résultats de l'examen cantonal, l'avis de l'enseignant.e ainsi que l'avis des RL.
Avis des représentantes légales et des représentants légaux	Considéré dans les cas limites (moyenne de 4.8 ou 4.9).

FRA : français; MAT : mathématiques.

RL : représentantes légales et représentants légaux.

Conditions d'attribution des niveaux du cycle 3 (année scolaire 2023-2024)

- Moyenne annuelle de la discipline ≥ 5
- Si la moyenne est 4.8 ou 4.9, trois critères : résultat de l'examen cantonal ≥ 5 , avis de l'enseignant.e, et avis des RL.

Niveau 1

- Moyenne annuelle de la discipline ≤ 4.7
- Si la moyenne est 4.8 ou 4.9, trois critères : résultat de l'examen cantonal ≤ 4.9 , avis de l'enseignant.e, et avis des RL.

Niveau 2

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).